

Harcèlement par mon bailleur social pour une somme indue

Par infobail, le 30/08/2018 à 00:49

Bonjour,

Suite à mon changement de logement, mon bailleur social s'est trompé sur le solde du compte et m'a facturé des charges indues ainsi que des APL indues. Ces APL m'ont été recrédités sur le nouveau compte 2 mois plus tard. Le bailleur ne répondant à aucun recommandé j'ai donc fait appel à un conciliateur de justice et une audience est prévue le 11/9/2018. Or, malgré que le bailleur ai reconnu son erreur, en ce qui concerne les charges, et m'ayant précisé qu'il refaisait les comptes, m'a envoyé des mises en demeure malgré l'audience prévue et avec la somme de 572,00 € qui correspondait au mauvais solde. J'ai reçu la 1ère quelques jours avant de rencontrer le conciliateur. J'en ai reçu une autre 3 semaines après alors que le bailleur était au courant. J'en ai reçu une dernière avant huissier de 171,00 €, sans justificatif, alors que l'audience de septembre était déjà prévue. J'ai prévenu la chef de service du bailleur après la 2e lettre pour qu'elle stoppe la procédure, lui signalant également que ce dossier me mettait de plus en plus mal. J'ai été greffée du rein il y a 8 mois, je suis diabétique et malvoyant. J'ai du être mis sous anxiolytique à cause de ce dossier, avec un certificat médical de 3 mois. La chef de service a également été prévenue par la gardienne ainsi que par la personne chargé du relogement (travailleur social) des conséquences de ce dossier sur mon état de santé (mon bailleur connait mon état depuis des années). Or malgré cela, la chef de service a donc ordonné cette mise en demeure avant. Je souffre vraiment de ce dossier.

Puis-je demander des excuses ainsi qu'une indemnisation pour le préjudice morale/harcèlement lors de la conciliation ?

Etant en logement social, ce dossier peut il avoir des conséquences pour mon futur au sein

de mon logement?

Merci de tout pour vos informations.

Par Tisuisse, le 30/08/2018 à 13:45

Bonjour,

Direction l'ADIL pour demander une aide technique et juridique, votre dossier complet en main. Puis, direction le greffe du tribunal pour demander un dossier à remplir dans le cadre de l'aide juridictionnelle ET la nomination d'un avocat spécialisé acceptant cette AJ. Ensuite, ce sera à votre avocat d'intervenir directement auprès du Bailleur Social pour faire rectifier, en urgence, votre dossier. Un courrier de l'avocat saura faire comprendre votre situation et il donnera alors les ordres en conséquence, un procès n'est jamais bon pour la publicité du bailleur social.